



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 106805

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes de bien vouloir lui faire connaître la période à laquelle le décret portant sur la transposition de l'article 17 de l'accord interprofessionnel du 13 octobre 2005 signé le 9 mars 2006, relatif à la création d'un contrat à durée déterminée de dix-huit mois renouvelable une fois, sera publié.

Texte de la réponse

L'attention du ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur la date de publication du décret permettant le nouveau cas de recours au contrat à durée déterminée pour certaines personnes âgées de plus de cinquante-sept ans prévu par l'article 17 de l'accord national interprofessionnel du 13 octobre 2005. Il s'agit du décret n° 2006-1070 du 28 août 2006 aménageant les dispositions relatives au contrat à durée déterminée afin de favoriser le retour à l'emploi des salariés âgés, qui a été publié au Journal officiel de la République française le 29 août 2006.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106805

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10509

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 325